

Fiche de candidature
CHAM VOIX
École primaire Nelson-Mandela
2026-2027

Élève

Nom de l'élève

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Né.e le / /

Niveau scolaire en 2026-2027 :

Actuellement à l'école

Ville

L'élève pratique t-il déjà un instrument ?

non

oui lequel ?

Besoins spécifiques

Tuteur ou responsable légal

Nom et prénom du responsable légal de l'élève

Adresse

Code postal Ville

Tél fixe Tél portable

E-mail

N° allocataire CAF

Fait à

le / /

Date limite de dépôt de la fiche de candidature

vendredi 3 avril

à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant



Contacts

École Nelson-Mandela

Rue du Danube / Saint-Herblain

02 28 25 27 21

Maison des Arts

02 28 25 25 80

26 rue de Saint-Nazaire / Saint-Herblain

Ouverture de l'accueil

Lundi 14 h - 19 h

Mardi, jeudi, vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Samedi 9 h - 13 h

Coordination CHAM : Sophie Bril

sophie.bril@saint-herblain.fr

Référente CHAM CM : Lauranne Molon

lauranne.molon@saint-herblain.fr

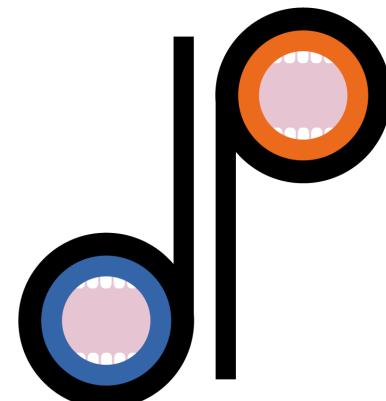
Référente CHAM CE : Julie Duquenne

julie.duquenne@saint-herblain.fr

CHAM VOIX

classe à horaires aménagés musique
à l'école primaire Nelson-Mandela

2026-2027



MAISON DES ARTS
Ministère
Culture
Communication



La CHAM ?

La pratique du chant collectif développe la confiance en soi, l'écoute de l'autre, l'expression artistique et les capacités d'apprentissage des enfants.

S'inscrire en CHAM c'est...

- Devenir artiste.
- Participer à plusieurs spectacles par an sur scène, devant un public.
- Développer sa créativité.
- Apprendre et découvrir la musique.
- Apprendre à écouter et collaborer avec les autres élèves.
- Savoir s'exprimer en public.

L'enseignement musical est gratuit

Pour qui ?

Pour les élèves entrant en CE1, CE2 ou CM1 (CM1 ayant déjà une pratique musicale).
Débutants ou non en musique, et souhaitant avoir une activité musicale hebdomadaire.

Comment ?

Les activités musicales ont lieu à l'antenne nord de la Maison des Arts - Groupe scolaire Nelson-Mandela.

L'inscription engage l'élève sur l'ensemble du cycle élémentaire (du CE1 au CM2), après avis d'une commission d'admission.

Quand ?

Les activités ont lieu sur le temps scolaire.
Exceptionnellement sur le temps extrascolaire.

Emploi du temps par semaine :

CE1 et CE2
1h d'éducation musicale/technique vocale.
+ 1h de chant chorale.

CM1 et CM2
1h d'éducation musicale/technique vocale.
+ 1h15 de chant chorale.
+ 45 min de steel-drum.

Vous informer

Sur le site web de la Maison des Arts :

<https://maisondesarts.saint-herblain.fr>
Rubrique *Éducation artistique et culturelle*

Vous inscrire

En remplissant la fiche de candidature présente au dos de ce document.

Fiche à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant **jusqu'au 3 avril.**

Ateliers et entretiens pour les candidats + rencontre avec les familles : **fin avril 2026.**
Les familles recevront une convocation.

Résultat d'admission

Juin